



# Des formations toujours plus proches de l'emp

Alimentation - Horeca | Logistique - Transport | Vente - Marketing

Date

23 avril 2021

Ce vendredi 23 avril 2021, l'IFAPME et les partenaires sociaux réunis au sein du Secteur du Commerce alimentaire (119) ont signé ensemble une convention sectorielle spécifique afin de renforcer leur collaboration. Objectif : mieux articuler encore les formations IFAPME et les besoins de compétences et de main-d'œuvre du secteur.

## Des ambitions communes

La convention sectorielle s'appuie sur des objectifs et enjeux partagés par l'IFAPME et les signataires et représentants du secteur : Comeos (<https://www.comeos.be/nl>), UCM (<https://www.ucm.be/>), CSC Alimentation & Services (<https://www.lacsc.be/csc-alimentation-et-services-sporta>), FGTB Horval (<https://www.horval.be/fr/accueil>) et CGSLB (<https://www.cgslb.be/fr>).

En effet, les ambitions affichées sont claires. Les formations dispensées doivent davantage s'articuler avec les emplois disponibles. Pour cela, les partenaires sociaux du Commerce alimentaire souhaitent contribuer à une meilleure adéquation entre les compétences des personnes formées et les compétences exigées sur le marché du travail.

Une attention toute particulière doit être portée aux métiers en pénurie, critiques (<https://www.ifapme.be/actualites/les-formations-ifapme-sont-une-reponse-aux-metiers-en-penurie>) et aux filières de formation, notamment de l'IFAPME, qui y conduisent.

## Une amélioration continue

L'IFAPME a pour ambition de :

continuer à développer l'offre de formations du secteur alimentaire ;



et de renforcer les actions d'information et de communication à destination des jeunes, des parents et des entreprises.

**Raymonde Yerna, Administratrice générale de l'IFAPME :** « À l'IFAPME, nous formons pour l'emploi et pour permettre à nos candidats qui ont la fibre entrepreneuriale de créer leur propre entreprise. Plus de 80% de nos apprenants décrochent un emploi après leur formation et plus de 11% créent leur propre entreprise.

Pour atteindre ces résultats, nous travaillons en étroite collaboration avec les entreprises et les secteurs d'activité. Le secteur du commerce est un des principaux secteurs ciblés par nos formations en alternance. Cette convention nous permettra de renforcer les synergies existantes afin d'améliorer encore notre offre et de renforcer l'encadrement des jeunes en entreprise et de mieux articuler encore l'offre et le besoin de compétences, notamment numériques, dans le secteur.

En 2020, l'IFAPME a notamment créé une nouvelle formation en réponse directe à une demande du secteur : Collaborateur rayon frais (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/collaborateur-rayon-frais>). Les parcours de formation des métiers plus traditionnels sont aussi actualisés en permanence afin d'être toujours plus en phase avec la réalité des entreprises, les besoins des apprenants et les attentes des consommateurs. C'est notamment le cas de la formation dans la boulangerie-pâtisserie et la boucherie-charcuterie pour la rentrée 2021.

L'IFAPME soutient également la formation tout au long de la vie en continuant d'investir dans les formations continues.

Plus de 2700 apprenant.e.s ont entamé une formation dans le secteur de l'alimentation en 2020. Un nombre que l'IFAPME et le secteur professionnel espèrent bien encore augmenter grâce à cette convention.

## De nombreuses possibilités de formations et d'emplois

Le Secteur du commerce alimentaire est composé de nombreux métiers plus porteurs les uns que les autres. Des métiers qui évoluent sans cesse et pour lesquels il est nécessaire de créer et d'adapter les formations. L'IFAPME l'a bien compris et propose une offre de formations actualisée et tournée vers l'avenir pour répondre aux besoins du secteur et à ceux des candidat.e.s.

Outre les métiers directement liés à l'alimentation comme ceux de la viande ou de la boulangerie-pâtisserie, ou dans des métiers de niche plus spécifiques comme l'herminette, l'IFAPME développe des formations dans les domaines de la logistique, de l'e-commerce et du numérique.

Les métiers de la logistique, très importants dans les entrepôts de marchandises et pour la gestion des stocks, manquent de main-d'œuvre qualifiée. L'IFAPME forme ainsi les apprenant.e.s aux métiers de Magasinier.ère-cariste (<https://www.ifapme.be/formations/apprentissage/magasinier>), Superviseur.euse d'entrepôt (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/superviseur-en-entrepot>) et Gestionnaire des approvisionnements et des stocks (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/gestionnaire-des-approvisionnements-et-des-stocks>). Pour la rentrée 2021, les parcours de formations ont été actualisés.

Le commerce alimentaire, c'est aussi de nouveaux métiers qui émergent, notamment dans le numérique, l'e-commerce ou la filière bio. À l'IFAPME, des formations dans ces domaines ont été développées et permettent aux apprenant.e.s d'acquérir les compétences nécessaires dans un monde toujours plus digital et soucieux de l'environnement. Par exemple les formations d'Entrepreneur.euse e-commerce (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-e-commerce>), Maraîcher.ère bio (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/maraicher-bio>) ou encore Développeur.euse d'applications mobiles (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/developpeur-dapplications-mobiles>).

## Aux côtés des entreprises



Les formations à l'IFAPME sont dispensées sur le principe de l'Alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>), c'est-à-dire pour partie en entreprise (3 à 4 jours) pour partie en Centre de formation (1 à 2 jours/sem). À travers cette convention, l'IFAPME s'engage à poursuivre l'accompagnement des entreprises dans la transmission du savoir.

Pour soutenir les entreprises, l'IFAPME entend donc :

- renforcer les contacts entre référent.e.s IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>) et entreprises en vue d'accroître la qualité des lieux de stages et d'apprentissage
- organiser une formation au tutorat spécifique au secteur sur la base de l'offre de formation au tutorat (<https://www.ifapme.be/tutorat>) déjà proposée.

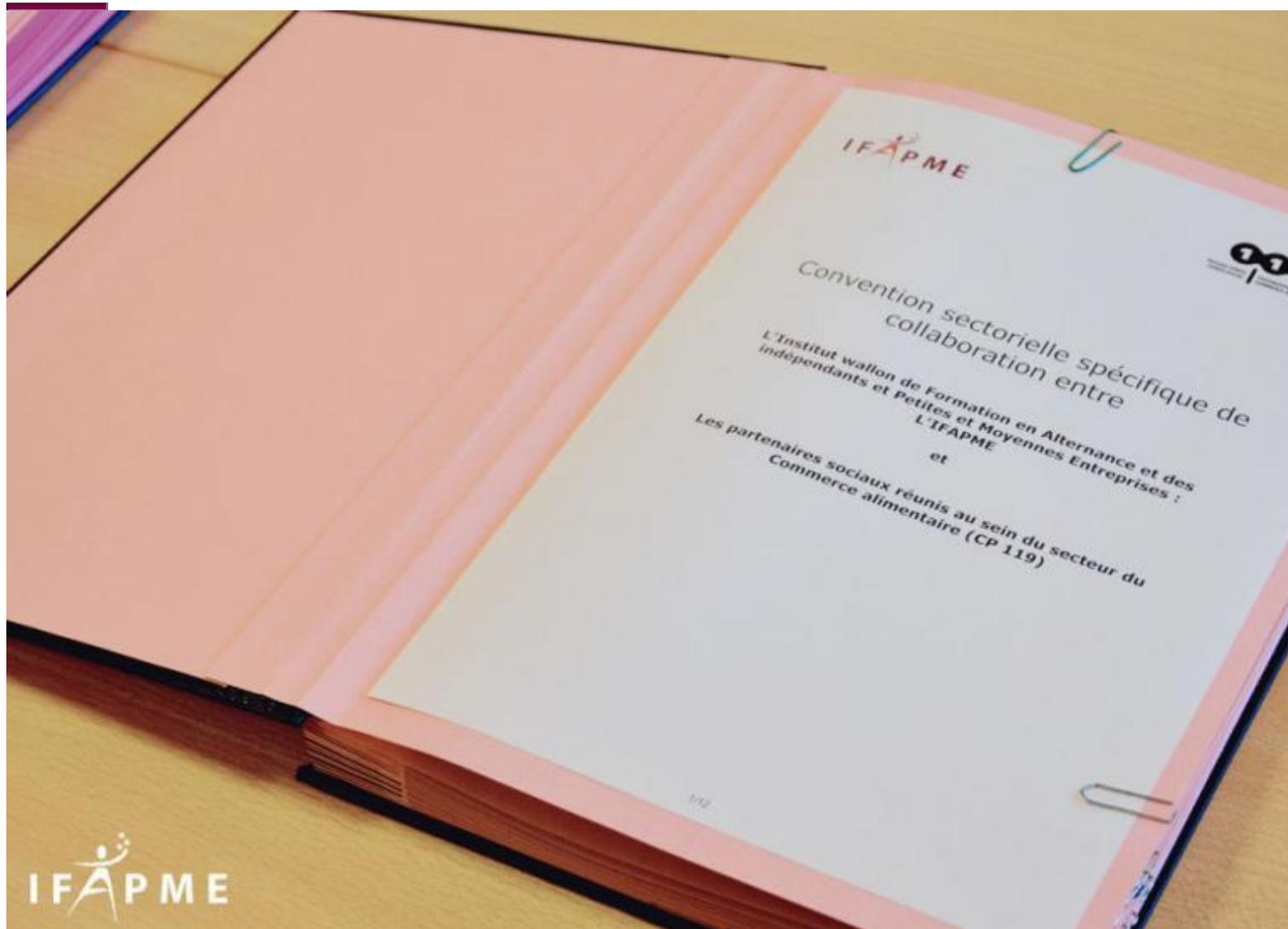
## Des actions concrètes

Parmi les engagements pris dans cette convention, des priorités annuelles seront identifiées. Celles-ci donneront lieu à des actions concrètes menées auprès du public.

La réunion de ce 23 avril était l'occasion d'échanger avec les représentants du secteur au sujet des actions prioritaires qui devront être mises en œuvre conjointement l'année 2021 ainsi que sur une planification pour les années suivantes.

La présente convention s'inscrit dans un objectif de collaboration toujours plus grand entre l'IFAPME et les secteurs professionnels. L'IFAPME a déjà conclu des conventions avec 13 secteurs professionnels et a pour ambition de poursuivre dans cette voie.





Intéressé(e) par une formation à l'IFAPME ? Contactez-nous via notre [formulaire de contact \(https://www.ifapme.be/nous-contacter\)](https://www.ifapme.be/nous-contacter).

